

Séance du 23 septembre 2025• **Commission des bâtiments :**

PRESENTS : PRISSET André, ASTIER Jean-Claude, CORNET Yvon, PEULMEULLE VASSE Christian,

ABSENTS : GRAS Fabienne (excusée), TRAPON William (excusé)

Président de séance : PRISSET André

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 18h03

Ouverture des devis concernant les travaux de menuiseries extérieures de la cure :

Différentes entreprises ont été contacté afin de fournir un devis estimatif pour les travaux précités. La commission des bâtiments examine les offres de prix suivantes :

N°	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Ent retenue
1	COURBY Craponne sur Arzon (43)	28 534.74 €	30 628.89 €	
2	GAUTHIER SA Cussac s/L. (43)	17 124,29 € 18 836.64 €* 	20 549,15 € 22 603.97 € 	1
3	MCC St Paulien (43) menuiseries (TVA 5,5%) volets (TVA 10%)	21 972,88 € 12 756,49 € 9 216,39 €	23 596,13 € 13 458,10 € 10 138,03 €	
4	Feneyrol St Bonnet le Chastel (63)	23 849,00 €	25 160,70 €	
5	Faye Arlanc (63)	27 168.00 €	32 601.60 €	

L'entreprise retenue est GAUTHIER SA de Cussac sur Loire (43) qui offre un prix le moins disant avec un délai d'exécution en fin d'année 2025. (*Avec option porte en alu, sans dépose des persiennes et garde-corps métalliques existants)

Ouverture des devis concernant les travaux de toiture de la cure :

N°	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Ent retenue
1	MIRMAND Thierry Champétières (63)	40 792.50 €	48 951.00 €	
2	GEROME St Bonnet le Chastel (63)	39 000.80 €	46 800.96 €	
3	Feneyrol St Bonnet le Chastel (63)	32 825,60 €	38 451,12 €	1

Ouverture des devis concernant les travaux de toiture de la chapelle attenante à la cure :

N°	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Ordre retenu
1	MIRMAND Thierry Champétières (63)	9 490.00 €	11 388.00 €	1
2	GEROME St Bonnet le Chastel (63)	13 720.50 €	16 464.60 €	
3	Feneyrol St Bonnet le Chastel (63)	16 057,00 €	19 268,40 €	

Ouverture des devis concernant les travaux de toiture de la salle des fêtes :

N°	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC	Ent retenue
1	MIRMAND Thierry Champétières (63)	1 920.00 €	2 304.00 €	
2	GEROME St Bonnet le Chastel (63)	1 995.20 €	2 394.24 €	
3	Feneyrol St Bonnet le Chastel (63)	1 613,00 €	1 935,60 €	1

Total des entreprises pour l'ensemble des toitures :

- MIRMAND 52 202.50 € HT
- GEROME 54 716.50 € HT
- FENEYROL 50 495.60 € HT

L'entreprise retenue est Thomas FENEYROL de St Bonnet le Chastel (63) qui offre un prix le moins disant sur l'ensemble des toitures avec un délai d'exécution en mars 2026 pour la toiture de la salle des fêtes et courant 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2026 pour les toitures de la cure (logements et chapelle).

Séance ouverte à 19h02

- **Conseil municipal :**

Ordre du jour :

- Approbation du choix des entreprises concernant les devis de travaux du bâtiment de la cure (menuiseries extérieures et toiture) et de la salle polyvalente,
- Travaux local chasseurs,
- Questions diverses

PRESENTS : PRISSET André, ASTIER Jean-Claude, CORNET Yvon, PECHEREAU Patrice, PEULMEULLE VASSE Christian,

ABSENTS : GRAS Fabienne (excusée, pouvoir donné à PECHEREAU Patrice), TRAPON William (excusé), OBERT Christian (excusé, pouvoir donné à PRISSET André), RICOUX Laurent

Président de séance : PRISSET André

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 19h13

Validation des entreprises pour les travaux de la cure (menuiseries extérieures et toitures des logements et chapelle) et de la salle des fêtes :

Le conseil municipal valide le choix des entreprises fait par la commission des bâtiments, soit :

- l'entreprise GAUTHIER SA de Cussac sur Loire (43) pour les menuiseries extérieures, pour un coût de 18 836.64 € HT
- Thomas FENEYROL de St Bonnet le Chastel (63) pour les travaux de toiture pour 50 495.60 € HT.

Demande de travaux au local des chasseurs :

Suite au refus du conseil municipal de financer les matériaux pour améliorer le local chasseurs, le président a proposé que la Commune prenne en charge financièrement les matériaux et en échange, l'association ne percevrait plus la subvention communale jusqu'au remboursement complet de la somme avancée (Le coût estimatif des travaux s'élève à environ 3 000 €).

Les conseillers restent sur la décision précédente, argumentant qu'il faudrait environ 15 ans pour arriver à la somme engagée sans assurance que l'association perdure et que la subvention communale soit maintenue. Par ailleurs, la Commune a d'autres travaux plus urgents à effectuer.

Questions diverses :

- Travaux impasse de la fontaine :

Suite aux travaux prévus pour collecter les eaux pluviales des riverains de l'impasse initialement prévus, il serait nécessaire de rajouter un caniveau grille en ciment. Le coût est de 765 € HT.

- Réfection du garde corps du pont du pacage de la tuilerie (vers chez William Tapon) :

Avant de rénover la peinture du pont, il serait nécessaire de détordre voire restaurer le parapet. Des devis ont été demandés (environ 5000 € HT). Devant ce coût élevé, le conseil municipal décide de laisser le parapet en l'état pour le moment. et de demander l'avis d'un artisan communal.

- Vitesse limitée dans le bourg :

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de limiter une portion du centre bourg à 30 km/h. Une portion à 70 km/h a également été décidée avant les entrées du bourg. Un rendez-vous avec le département va avoir lieu début octobre.

- Transition avec le nouveau prestataire d'électricité :

La transition prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2025.

- Extinction possible des lampes dans les villages :

87 % des lampes de la Commune sont en leds. Le chargé d'affaires du SIEG (syndicat intercommunal d'électricité dont nous dépendons) viendra également début octobre pour conseiller les élus.

Séance close à 20h06.